

Technologie, soutien... Ce qui va changer en 6^e

A la prochaine rentrée, les nouveaux entrants au collège bénéficieront d'une heure de soutien (ou d'approfondissement) en français ou en mathématiques. Une heure supplémentaire au détriment du cours de technologie, qui sera supprimé.

L'annonce a surpris. Sans concertation, Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation, a indiqué, il y a quelques semaines, que le cours de technologie en 6^e serait supprimé à compter de la prochaine année scolaire.

Un volume horaire hebdomadaire obligatoire qui restera inchangé

Une annonce surprise, certes, mais qui s'explique. Quelques jours auparavant, en réaction aux [mauvaises évaluations de début d'année en maths et en français des élèves de 6^e](#), le ministre de l'Éducation avait promis la mise en place d'une heure hebdomadaire de soutien (ou d'approfondissement) dans ces deux matières pour tous les sixièmes dès la rentrée septembre. Et, pour caser cette heure supplémen-

taire, sans augmenter le volume horaire des élèves (26 heures par semaine), il fallait en supprimer une autre ; le cours de technologie en fait donc les frais... Le bloc de quatre heures d'enseignement des sciences regroupant aujourd'hui en 6^e la physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre, et la technologie sera amputé d'une heure. Et la technologie sera désormais étudiée à partir de la classe de 5^e. Pour éteindre la polémique et la contestation à la suite de cette annonce, Pap Ndiaye a indiqué vouloir réformer l'enseignement de la technologie au cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e) pour « en faire un élément d'attractivité des voies et disciplines, notamment numériques, choisies au lycée », avec des nouveaux programmes qui seraient mis en œuvre à la rentrée 2024.

Renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux

A la rentrée, le cours de technologie laissera donc la place à une heure hebdomadaire de consolidation ou d'approfondissement pour tous les élèves de 6^e, en mathématiques (numération, fractions, calcul, grandeurs, mesures, géométrie...) ou en français (maîtrise de l'orthographe, écriture, syntaxe, vocabulaire...). Concrètement, comme le précise le ministère, il s'agira de sessions interclasses au cours desquelles les élèves sont répartis « en fonction de leurs résultats aux évaluations et de leurs compétences, et non en fonction d'un niveau général ».

A noter que ces sessions de renforcement dans ces deux matières fondamentales pourront être assurées par des professeurs des écoles.



Le cours de technologie permet, entre autres, l'acquisition de notions et de compétences dans la maîtrise de l'informatique et des outils numériques. Dans la communauté éductive, nombreux sont ceux à regretter la suppression de cet enseignement à l'entrée au collège.

Le dispositif « Devoirs faits » deviendra obligatoire en 6^e

Permettre aux élèves de faire leurs devoirs, avec un encadrement et un soutien apportés par des enseignants ou des assistants d'éducation, dans l'enceinte du collège, tel est le principe du dispositif « Devoirs faits ».

Un service gratuit, ouvert à tous les élèves volontaires, dont les modalités, la durée et l'horaire (matin ou soir) varient selon les choix du collège. Un collégien sur trois, et près d'un sur deux

en éducation prioritaire, en bénéficient, avec en moyenne 2h30 de soutien par semaine.

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé rendre ce dispositif obligatoire dès la rentrée prochaine pour tous les élèves de 6^e. Une mesure qui, selon Pap Ndiaye, doit permettre de réduire les inégalités déterminées par l'univers social et familial difficile dans lequel vivent certains élèves.